

**PROCÈS-VERBAL d'une réunion du conseil d'administration de la Corporation « LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL », tenue le 7 février 2013 à 16 :00 heures à laquelle sont présents :**

**M. Marcel Alexander, Me Basile Angelopoulos, MM. Gaétan Vandal et Michel Demers, étant tous les administrateurs de la Corporation et formant quorum des membres du conseil d'administration.**

**Participent également à la réunion :**

- **Me Ève-Marie Lefort, représentante d'Infrastructure Québec**
- **Me Gaétan Turbide, conseiller de la Corporation**
- **Me Marie-Claude Mondor, représentante de la Corporation**

---

**CA-2013-02-07/001**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel qu'approuvé.

(Réf : 1.2)

---

**CA-2013-02-07/002**

**REPRÉSENTANT D'INFRASTRUCTURE QUÉBEC**

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De nommer Me Ève-Marie Lefort à titre de représentante d'Infrastructure Québec en remplacement de monsieur Pierre Benoit.

(Réf : 3.1)

---

**CA-2013-02-07/003**

ÉTATS FINANCIERS 2011

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver les états financiers pour l'année 2011.

(Réf : 3.2)

---

**CA-2013-02-07/004**

CONTRAT D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ -  
LOT 2 866 043 DU CADASTRE DU QUÉBEC

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture de GPL Assurance inc. au montant de 817,50 \$, telle que présentée au conseil d'administration pour approbation.

(Réf : 3.3)

---

**CA-2013-02-07/005**

MANDAT D'INFRASTRUCTURE QUÉBEC

Secrétaire-  
trésorier

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser le président de la Cité, monsieur Marcel Alexander, à signer l'addenda à l'Entente de services intervenue entre Infrastructure Québec et la Cité et d'y effectuer tout ajout ou modification qu'il jugera opportun dans le meilleur intérêt de la Corporation.

(Réf : 3.4)

---

**CA-2013-02-07/006**

HONORAIRES – PROULX GESTION CONSEIL

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture de Proulx Gestion Conseil au montant de 2 586,94 \$, telle que présentée au conseil d'administration pour approbation.

(Réf : 3.5)

---

**CA-2013-02-07/007**

SIGNATAIRES AUTORISÉS

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que deux (2) des trois (3) officiers suivants soient habilités à signer les documents bancaires : le président, le vice-président et le secrétaire-trésorier.

Secrétaire-  
trésorier

(Réf : 3.6)

---

**CA-2013-02-07/008**

LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la réunion soit levée à 17 :22 heures.

(Réf : 5.0)

---

(signé) M. GAÉTAN VANDAL

M. Gaétan Vandal, secrétaire-trésorier

COPIE CONFORME  
CA 7 FÉVRIER 2013

Secrétaire-  
trésorier